

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-564/SG/ESJ portant organisation d'un certificat d'études primaires ménagères

n° 71-564/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

16 avril 1971

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1971

Date du numéro

10 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

___ Les dates des examens et concours du corps territorial de l'Enseignement public du 1^{er} degré sont fixées comme suit : certificat d'aptitude pédagogue (épreuves théoriques) jeudi 13 mai 1971: certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (épreuves théoriques) jeudi 13 mai 1971: certificat élémentaire de fin d'études normales du lundi 16 mai au samedi 22 mai 1971 ; concours d'admission à la section normale le lundi 27 septembre 1971 et le mardi 28 septembre 1971. Art. 2 — les registres d'inscriptions pour les examens du certificat d'aptitude pédagogique et du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique seront ouverts au bureau pédagogique du Service de l'Enseignement du 1^{er} degré, du mardi 20 avril 1971 au mardi 11 mai 1971 inclus. Les candidats éventuels pourront retirer les imprimés nécessaires à l'établissement de leur dossier et la liste des pièces à fournir, à partir du lundi 19 avril 1971 au Service de l'Enseignement du 1^{er} degré. Art. 3. — L'examen du certificat élémentaire de fin d'études normales est réservé aux élèves instituteurs régulièrement inscrits à la section normale. Un état de candidature sera établi par la directrice de la section normale et adressé au Service de l'Enseignement du 1^{er} degré auquel il devra parvenir le jeudi 13 mai 1971 au plus tard: Art. 4. — L'inscription pour le concours d'entrée à la section normale sera ouverte au bureau pédagogique du Service de l'Enseignement du 1^{er} degré du lundi 30 août 1971 au samedi 18 septembre 1971. Les candidats éventuels pourront retirer les imprimés nécessaires à l'établissement de leur dossier et la liste des pièces à fournir à partir du lundi 1^{er} juin 1971 au Service de l'Enseignement du 1^{er} degré.